



infos

N° 10/2006/2007

Composé et Imprimé par le SNUipp Finistère
113 route de Pont-L'Abbé 29000 QUIMPER
Dir. P. MADEC CPPA 03 10S07227
☎ 02 98 53 76 77 OU 02 98 53 72 34
FAX : 02 98 55 55 14

e.mail : snu29@snuipp.fr Le 8 mars 2007
Notre site : <http://29.snuipp.fr>

DATES IMPORTANTES A RETENIR

Demi journées d'information syndicale

Mise en place de la loi sur le handicap

Le SNUipp organise 2 demi journées d'information syndicale sur la mise en place de la loi sur le handicap et l'accueil des enfants handicapés dans nos écoles. Ces ½ journées seront animées par Michelle Frémont Membre du secrétariat national du SNUipp chargée du secteur ASH. Elles auront lieu

VENDREDI 23 MARS

De 14 heures à 17 heures

CHATEAULIN

Salle municipale

Pour les collègues travaillant en semaine de 4 jours

SAMEDI 24 MARS

De 9 heures à midi

BREST

PL Bergot

Pour les collègues travaillant en semaine de 4,5 jours

La participation à ces réunions est un droit pour tous.

Voir article page 4

PRESSE

Dispensé de timbrage **QUIMPER CTC**

SNUipp29 INFOS
113 route de Pont L'Abbé
29000 QUIMPER

Déposé le 09/03/2007

P

P R E S S E

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

MOUVEMENT 2007

Saisie des vœux du lundi 19 mars

Au vendredi 30 mars.

Envoyez un double au SNUipp.

Contactez-nous immédiatement en cas de problème.

DEFENSE DE LA SCOLARISATION DES 2 ANS

Un bulletin spécial Enseignement Laïque vous parviendra très rapidement sur l'organisation le **24 mars** d'une manifestation régionale à Rennes pour l'accueil des 2 ans à l'école maternelle.

Réunions de secteur

Lundi 26 mars

Mardi 27 mars

Ordre du jour :

- Mouvement
- Action
- Questions diverses

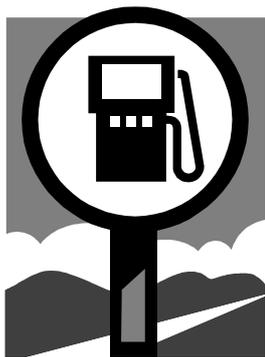
Voir dates et lieux p4

Sommaire : P1 :dates importantes; P2 :Danger budget;P 3 : ISSR ; P4 : journées d'information syndicale ; mouvement ; réunions de secteur P5 : Enquête mouvement

DANGER BUDGET ! MAUVAISE SURPRISE !

Risques méconnus et encourus par les itinérants, formation aux premiers « recours »

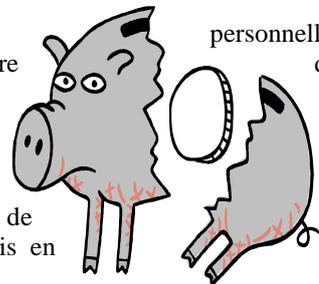
1. Perte de pouvoir d'achat



Hé ! oui, nous sommes tous confrontés à la hausse des prix des carburants. Mais les uns plus que d'autres ! Chaque année, les itinérants non remplaçants, les psychologues scolaires, les rééducateurs et les maîtres E des RASED sont contraints de demander à l'Inspecteur d'Académie une autorisation de circuler avec leur véhicule personnel pour des raisons professionnelles. Ils doivent aussi certifier qu'ils ont contracté une assurance personnelle pour ce véhicule.

Lorsque l'IA a la bonté de leur accorder d'utiliser leur voiture concède une petite, très petite enveloppe fermée, très fermée (c'est à dire roule plus que le contenu de l'enveloppe c'est à nos frais) dont on ne comment est calculé le montant. **Aucune Transparence !**

Pourtant, chaque mois, le roulant transmet un bilan mensuel de ses déplacements. Au mieux, il est remboursé sur la base de 0,24 euro du km pour une voiture 4 CV (Le barème kilométrique sur la base de l'imposition des revenus de 2005 était de 0,44). Rappelons qu'il arrive de plus en plus que les collègues ne soient pas remboursés des frais en

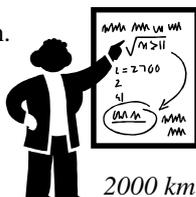


personnelle, il leur que si on sait

km pour 0,44).

décembre, ni en mai et juin. l'écart avec le calcul de l'IA

Pourtant, le calcul



De plus, si on utilise le logiciel MAPPY pour calculer les kms réellement parcourus, peut être de facteur 4 et, bien sûr, en notre défaveur, cela va sans dire. **mental est remis au goût du jour !**

Problèmes du jour :

1. Un itinérant parcourt

2000 km avec une voiture 4 CV en 4 mois (de septembre à décembre)

Le barème kilométrique sur la base de l'imposition des revenus de 2005 : $d \times 0,44 = 880$ euros

Le barème kilométrique sur la base de l'IA : $d \times 0,24 = 480$ euros

Calcule la différence (ce qui sortira de la poche de l'itinérant) et trouve le barème le plus avantageux pour l'IA, le plus désavantageux pour l'itinérant.

2. Calcule la différence lorsque l'enveloppe est divisée par deux pour un membre d'un RASED travaillant à mi-temps alors que son secteur géographique est le même qu'à plein temps et que les distances n'ont pas raccourci pour autant. A ton avis : Quel sera le choix de l'IA ?

- Réduire le secteur ? Proposer de rouler avec une moitié de la voiture ? Mais alors quel dilemme s'il faut choisir d'utiliser l'avant, l'arrière, la droite ou la gauche du véhicule ? Diviser l'enveloppe par 2.

Les autorisations de circuler et les ordres de missions de tous ceux qui sont amenés à se déplacer sur leur temps de travail protègent-ils les enseignants ou l'IA ?

- puisqu'ils ne permettent pas le remboursement des dépenses engagées pour se déplacer dans le cadre du travail

- puisque l'IA ou le ministère ne contracte pas d'assurance collective de circulation professionnelle contrairement aux syndicats, aux associations, aux CMPP, CMPI...



Par conséquent, les dégâts matériels en cas d'accident sur la voie publique (trajets école à école pour les itinérants, RASED, enseignants référents, conférences pédagogiques, réunion de directeurs) sont à la charge de votre assurance personnelle.

Il vaut mieux être assuré tous risques est à votre charge.



et avoir un véhicule neuf... Dans tous les cas tout

Premiers secours : ne restez pas seul et faites-nous part de vos situations personnelles, de vos réflexions et de vos suggestions, syndiquez-vous, seule la représentation syndicale et les élus du personnel peuvent faire avancer les choses car l'IA ne semble intéressé que par les chiffres alors soyons encore plus nombreux.

Une nouvelle occasion d'agir à ne pas rater.

Alain et Aline GUYADER Stéphane LARZUL Dorothee LAURENT

La LOLF a bon dos !

Pour palier à la pénurie de titulaires remplaçants et attribuer ces missions à des personnels expérimentés, il y a quelques années, l'Education nationale avait revalorisé l'ISSR en indemnisant les lendemain de remplacement. C'était un système compliqué, provoquant l'incompréhension des collègues sédentaires. Mais pourquoi faire simple en relevant la valeur de l'indemnité des jours effectifs de remplacement quand on peut faire compliqué ! Ce système avait toutefois l'avantage de couvrir les frais professionnels et l'adaptabilité demandée aux titulaires remplaçants (remplacements possibles de la petite section maternelle au CM2 en passant pas CLIS, SEGPA et autres IME...)

L'année dernière, les T.R. s'étaient vus diminuer l'ISSR, n'étant plus pris en compte que les jours de remplacements effectifs pour les congés de moins de 15 jours et la suppression du remboursement du samedi pour toute mission (semaine à 4 jours).

Avec l'augmentation du prix des carburants, d'après les bases du prix de revient d'un véhicule (Clio ou 307) calculées par l'Automobile Club de France, les personnels avaient du mal à rentrer dans leurs frais (non comptée la pénibilité de certains déplacements très longs et l'adaptabilité demandée)

Le secrétaire général de l'Inspection Académique du Finistère avait évoqué la LOLF pour justifier ces restrictions mais avait accepté de ne pas faire de distinguo entre les missions courtes et les missions longues afin de ne pas pénaliser ces premières.

Cette année, nous avons eu la surprise de constater que cette décision était remise en cause. Les missions courtes et éloignées du lieu de rattachement ne sont plus, par ce fait, indemnisées à leur juste valeur.

Bientôt peu d'enseignants expérimentés seront intéressés par ce genre de poste et, comme pour les postes de direction, il faudra recruter des volontaires (d'office ou non) parmi les jeunes collègues sortant de l'IUFM.

On peut aussi y voir, à terme, par la volonté de déstabilisation des titulaires remplaçants, particulièrement en ce qui concerne les missions courtes, la disparition de la formation continue sur le temps de travail et la mise en place de jours de carence pendant lesquels les collègues en congés ne seront plus remplacés, charge aux écoles d'organiser le service.

Il faut être lucide. Aujourd'hui, c'est l'indemnisation des titulaires remplaçant que l'on touche. Demain, d'autres personnels seront affectés par des restrictions budgétaires. Nous devons être solidaires.

Nous demandons donc à l'Education Nationale, certes de clarifier le statut et la forme de l'ISSR, mais surtout de prendre en compte réellement la pénibilité et l'adaptabilité demandée aux personnels remplaçants en revalorisant justement cette indemnité.

Louis Le PAPE

COURRIER DE GILLES MOINDROT AU MINISTRE DE L'EN

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la situation des personnels du premier degré chargés d'effectuer les remplacements des enseignants, les compléments de services ou les décharges de direction d'école.

Ces personnels assument une mission essentielle pour la continuité de la scolarisation des élèves. Pour le SNUipp, les fonctions de titulaires remplaçants sont des fonctions difficiles qui nécessitent une bonne connaissance des différents niveaux d'enseignement (de la petite section de maternelle à la 3ème de SEGPA), des écoles et établissements, ainsi que des différents publics d'élèves.

Lors de leur mise en place en 1989, les règles de versement de l'ISSR avaient permis de reconnaître cette spécificité et d'améliorer la situation du système de remplacement en favorisant le recours à des maîtres expérimentés.

Or, sans aucune concertation, les modalités de versement de l'Indemnité de sujétion spéciale de remplacement sont modifiées en cours d'année scolaire. Les nouveaux modes de calcul de certaines académies se traduisent par une diminution des sommes versées aux enseignants chargés de ces missions.

Ces mesures risquent de provoquer une dégradation du remplacement dans le premier degré.

Elles suscitent de nombreuses réactions dans les académies.

Or, cette fonction participe à la nécessaire continuité du service public d'éducation et nous n'acceptons pas que la seule logique de réduction des dépenses de personnels guide l'organisation du remplacement.

Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, d'ouvrir rapidement des discussions sur l'organisation du remplacement et la prise en compte des services partagés.

Avant toute modification, nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de rétablir dans toutes les académies les modalités de versement de l'ISSR prévues par les circulaires et les notes de service du ministère de l'Education Nationale.

En espérant une réponse positive de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

Gilles MOINDROT

Modèle de lettre aux parents

Madame, Monsieur,

Les textes relatifs à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique prévoient une heure mensuelle d'information syndicale sur temps de travail(n°82447 du 25/05/82). Les enseignants ne sauraient être écartés de ce droit reconnu par ailleurs pour tous. Ce droit prend dans les écoles la forme de deux demi journées par an. La 1^{ère} demi journée pour l'année scolaire 2006/2007 aura lieu le:

.....
Votre enfant n'aura donc pas classe ce matin (cette après midi) là.

Soyez persuadé(e) que nous utiliserons ce temps à analyser au mieux les moyens de construire une école de qualité, assurant à tous le meilleur avenir.

Signature

Demi journées d'information syndicale

Le décret du 28 mai 82 relatif à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique prévoit explicitement ces réunions.

Il prévoit deux demi journées par an dans les écoles. Les Inspecteurs d'Académie sont destinataires d'une note ministérielle leur demandant de favoriser la tenue de telles réunions. Tous les institutrices, instituteurs, professeurs des écoles, remplaçants, spécialisés, titulaires, stagiaires, suppléants, syndiqués ou non peuvent participer à cette réunion. Ce n'est pas une journée de grève, vous serez donc rémunérés normalement.

Nous avons prévenu l'IA et les IEN de la tenue de ces réunions. En ce qui vous concerne, il ne vous reste qu'à prévenir les parents d'élèves de votre classe et les collègues qui ne participeraient pas à la réunion de votre absence. Une feuille de présence sera établie et les participants seront couverts par la réglementation concernant les accidents de travail ou de trajet au même titre que s'ils faisaient classe.

MOUVEMENT

Cette année, contre l'avis des représentants du personnel, l'IA a changé les modalités de préparation du mouvement. Nous nous attendons à ce que ces changements mettent encore plus nos collègues dans l'embarras. Outre la suppression de la déclaration d'intention, le fait que de nombreux postes fléchés supplémentaires apparaissent cette année risque de limiter encore plus le choix des collègues.

Pour aider les collègues participant au mouvement, nous demandons aux directeurs de nous ramener rapidement la petite enquête ci-contre.

Nous organiserons des réunions de secteurs ou les responsables locaux du SNUipp seront en possession du bilan de ces enquêtes pour mieux vous aider à remplir vos fiches de vœux.

FRAIS DE DEMENAGEMENT

Les collègues intégrés dans le département peuvent être remboursés de leurs frais de déménagement dès la première année s'ils sont nommés sur un poste définitif. S'ils sont nommés à titre provisoire, ils doivent attendre la 2^{ème} année.

Si vous êtes un nouvel intégré dans le Finistère, il faut donc rapidement prendre contact avec la division des écoles à l'inspection académique.

REUNIONS DE SECTEUR

Lundi 26 mars

Brest : PL Bergot : 17h15

Lesneven : 17h15

Mardi 27 mars

St Martin des Champs : école J Ferry : 20h30

Crozon : école Jean Jaurès 17h15

Châteaulin : école Marie Curie : 17 h

Landéda : 17h15

Quimper : local du SNUipp : 17h30

Concarneau : école du centre ville : 17h30

Tremeven : 17h30

Pays Bigouden: école de Plomeur : 17h30

AUDIENGE INTERSYNDICALE AUPRES DE L'INSPECTEUR D'ACADEMIE

Nous avons demandé au nom de FO, FSU, SDEN CGT, SGEN CFDT, SUD, UNSA, à être reçus rapidement par l'inspecteur d'académie pour exprimer notre désaccord sur la mise en place des EPEP, sur l'augmentation du nombre de postes fléchés au mouvement qui risque de bloquer le mouvement et sur la suppression des déclarations d'intention. Nous vous en ferons un compte rendu dans un prochain SNUinfos



SNUipp section départementale du Finistère

113 Route de Pont l'Abbé 29000 Quimper

☎ : 02 98 53 76 77 ou 02 98 53 72 34

fax : 02 98 55 55 14

e.mail : snu29@snuipp.fr

site : <http://29.snuipp.fr>

FICHE INFOS MOUVEMENT 2007⁽¹⁾

L'administration a supprimé cette année les déclarations d'intention et n'a donc dressé aucune liste des postes susceptibles d'être vacants. Afin d'apporter une aide à tous les collègues participant au mouvement, nous demandons à chacun (par école ou isolément suivant la nature du poste) de répondre rapidement. Nous vous demandons de compléter la fiche réponse de la façon la plus précise possible afin de faciliter l'information de tous dans un souci de plus grande transparence.

. **Ecole / Etablissement** : _____

. Nom du collègue pour les postes particuliers TR - etc... : _____

- ♦ **Postes susceptibles de devenir vacants** (supprimer la réponse qui ne convient pas OUI/NON et indiquez en bout de ligne le nombre de postes concernés)

* Direction :	OUI	NON
• Adjoints :	OUI	NON
• Élémentaire	OUI	NON
• Maternelle	OUI	NON
• Poste fléché	OUI	NON

nombre : _____

* Autres :

- Spé AIS	OUI	NON	Nature du poste : _____
- Spé IMF	OUI	NON	Nature du poste : _____
- TR	OUI	NON	Nature du poste : _____

Si vous le souhaitez, portez ci-dessous toutes indications concernant les postes vacants ou susceptibles d'être vacants : _____

1 **IMPORTANT** : Nous appelons toutes les écoles, tous les collègues sur poste particulier (TR, IMF, AIEN...) à répondre à cette fiche... Ce n'est qu'à la condition que nous recueillions le maximum de réponses que nous pourrions apporter des informations les plus fiables.